

(1)

( N° 120. )

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1860.

Crédit de 40,000 francs au Département des Travaux Publics, pour solder diverses créances afférentes à la construction du chemin de fer de l'État (1).

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. MOREAU.

MESSIEURS,

La commission chargée d'examiner le projet de loi qui ouvre au Ministère des Travaux Publics, un crédit spécial de 40,000 francs pour solder des créances afférentes à la construction du chemin de fer de l'État, l'a adopté sans observation.

Ce crédit est destiné à indemniser des usiniers du dommage qui a été fait à leur usine, située sur la Vesdre, par l'établissement du chemin de fer de l'État.

D'abord, une somme se montant, à la date du 15 février 1860 (y compris les intérêts), à . . . . . fr. 26,100 leur a été allouée, à titre d'indemnité provisoire, par arrêt rendu en dernier ressort, par la Cour d'appel de Liège, le 7 juillet 1859.

Une transaction est ensuite intervenue sur le fond de cette affaire, le 15 février 1860, entre le Gouvernement et les propriétaires de l'usine et de ce chef les dommages, ont été fixés, de commun accord, à . . . 40,000

Le restant du subside . . . . . 3,900  
40,000

doit servir à solder, tant les intérêts échus sur les deux premières sommes, à partir du 16 février 1860, jusqu'au jour du paiement, que des frais de procédure.

*Le Rapporteur,*

A. MOREAU.

*Le Président,*

C<sup>te</sup> LOUIS GOBLET.

(1) Projet de loi, n° 114.

(2) La commission était composée de MM. GOBLET, président, DE MONTPELLIER, DE FRÉ, TACK et MOREAU.